



**Séance du 24 janvier 2023  
en présentiel**

**N° : CS-24012023-3B**

**Objet :** Aménagement d'un point d'accueil nature de l'étang Blanc

- Mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage entre les deux maîtres d'ouvrage concernés
- Approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et définition de son coordonnateur
- Désignation des membres de la Commission des Marchés Publics

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier à onze heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel du Département des Landes en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Françoise DOUSTE

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**Etaient présents :**

**Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :**

M<sup>mes</sup> BEAUMONT, TOLLIS, MM. DELPUECH, FORTINON, DELAVOIE, LABRUYERE.

**Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :**

M<sup>mes</sup> DOUSTE, THIEROT, Eliane PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, Daniel PUJOS, DULER, FAISSOLLE, D'INCAU, MABILLET.

**Ayant donné pouvoir :**

M<sup>me</sup> LAGORCE ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> TOLLIS, M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. FORTINON, M. MORA ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> THIEROT, Mme SEYS ayant donné pouvoir à Mme PUJOS.

**Absents excusés :**

MM. BRETHES, BOIREAU, MORICHERE

**Absents :**

M. IUNG.



### **Assistaient en outre :**

M<sup>mes</sup> WEBER (*suppléante D. PUJOS – CDC Mimizan*), TAVERNE, DAUBA, LAILHEUGUE, TOUAL, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, GARRABOS, MENGIN, RAMBEAU, BRUNIER, BOURGOING.

**N° CS-24012023-3B**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la réglementation en vigueur en matière de Commande Publique ;

**CONSIDERANT** les intérêts économiques d'une co-maîtrise d'ouvrage tels que l'optimisation des coûts et les économies de gestion, la mutualisation des besoins, la réduction des coûts de passation des marchés publics, l'amélioration de la qualité des produits et des prestations ;

**CONSIDERANT** les intérêts juridiques d'une co-maîtrise d'ouvrage en termes de procédures de passation des marchés publics et de relations avec les cocontractants ;

**CONSIDERANT** les intérêts techniques d'une co-maîtrise d'ouvrage tels que l'amélioration de la qualité du processus de la commande (centralisation de la commande, standardisation des besoins et amélioration des contrôles) ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- D'approuver le principe :
  - de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte Géolandes et la Commune Seignosse pour la réalisation de l'*« Aménagement d'un point d'accueil nature de l'étang Blanc »*,
  - selon lequel le Syndicat Mixte Géolandes est désigné comme coordonnateur de cette co-maîtrise d'ouvrage ;
- D'approuver les termes du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, ci-annexé ;
- D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte Géolandes, en tant que représentante du coordonnateur, à prendre toutes les mesures au nom et pour le compte des membres de la co-maîtrise d'ouvrage s'agissant de la conduite des procédures réglementaires et de la gestion matérielle des procédures de mise en concurrence à passer au nom des trois cosignataires, le coordonnateur étant chargé d'assurer le secrétariat relatif aux missions sus-visées ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ;



▪ De désigner M. Sébastien FAISSOLLE, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes et M. Jean-Luc DELPUECH, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes, pour siéger en tant que membres titulaires à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage,

▪ De désigner M<sup>me</sup> Eliane PUJOS et M. Daniel PUJOS, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Géolandes, pour siéger en tant que membres suppléants à la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage.

La Présidente du Syndicat Mixte, coordonnateur de la co-maîtrise d'ouvrage, étant Présidente de ladite Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

*Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.*